

L'OPCO EP lance son 3^{ème}* plan de rencontre et d'accompagnement des CFA appelé 1000 CFA

L'OPCO EP, mobilise, pour la 3^e année consécutive, ses 250 conseillers pour rencontrer individuellement tous les CFA (Centre de Formation et d'Apprentissage) de son champ d'activité, pour la réussite de la rentrée 2022 de l'alternance,

La coordination avec les prestataires de formation de l'apprentissage est quotidienne, mais la « rentrée » est un moment clé pour renforcer la coordination. Ainsi chaque année, chacun d'entre-eux fait l'objet d'une visite.

Cette action nationale représente plus de 1 000 CFA et débute le 2 mai 2022 pour se terminer début juillet 2022.

Les 250 conseillers d'OpcO EP sont mobilisés durant deux mois et disposent d'un guide d'entretien unique pour **repérer les besoins et attentes et proposer les solutions les plus adaptées pour développer l'apprentissage ensemble.**

Cette action a pour objectifs :

- D'identifier, dans les territoires, les besoins afin de mettre en place les actions nécessaires qui permettront de :
 - Favoriser la promotion et le développement de l'apprentissage
 - Accroître les mises en relation et les échanges entre les entreprises, les CFA et les jeunes

- De conforter la mise en place des outils et l'accompagnement proposé par OpcO EP, notamment :
 - L'organisation de la mobilité des apprentis en 2022 et les sections concernées
 - La sécurisation des parcours, les actions mises en œuvre au sein des CFA et leur offre de formation sur le tutorat
 - Les actions initiées en matière de RSE, notamment en faveur de la mixité et de l'inclusion, avec un zoom sur le handicap

* Cette action réalisée en 2020 et 2021 est adaptée chaque année.

A propos de l'OPCO des Entreprises de proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des entreprises de proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'OPCO EP apporte un appui technique aux 53 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'OPCO EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

Directeur général : Arnaud Muret

Contact presse :

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 - Directrice de la communication OPCO EP –
astrid.chenard@opcoep.fr